



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 OCTOBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 5 Octobre, à 19h00, le Conseil Municipal de Graimbouville, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle « La Capucine », sous la présidence de Monsieur Sylvain VASSE, Maire.

- **Appel nominal**

**Etaient présents :**

**M. VASSE Sylvain, Maire**

**M. LEMAIRE Laurent, M. PION Rémi, Adjoints au Maire**

**Mme DELORY Dorothée, Mme LETESTU Christine, M. RAGNEAU Daniel, M. RECHER Jonathan, Mme SAMPIC Caroline, M. TROUVAY Jean-Charles, Mme ZEGGAI Marie-Laure, conseillers municipaux**

**Excusés :**

**Mme BUREL Ghislaine pouvoir à M. LEMAIRE Laurent, M. DUBOC Etienne pouvoir à M. VASSE Sylvain, Mme ESTRIER Brigitte pouvoir à M. PION Rémi**

**Absents et non représentés :**

**M. DUMESNIL Luc, Madame HAUCHECORNE Céline**

- **Désignation du secrétaire de séance :**

**M. TROUVAY** est nommé secrétaire par 13 voix (M. DUMESNIL et Mme HAUCHECORNE étant absents et non représentés)

**M. VASSE :** Pour des raisons d'économie de chauffage, nous avons changé le lieu de nos séances du conseil municipal. Elles se tiendront désormais dans cette salle « La Capucine » plutôt que dans la salle des fêtes. Nous allons le signaler, par courrier, à la sous-préfecture. La salle des fêtes devait être mise en chauffe tout l'après-midi pour être opérationnelle à 19 h. La salle « La Capucine » est équipée d'une pompe à chaleur qui fonctionne en continu. Le club des aînés viendra également faire ses activités « jeux » dans cette même salle. Les aînés n'ont pas besoin de cuisine pour leurs goûters. Nous aurons juste, après nos séances, à plier, ensemble, les tables et ranger les chaises afin de laisser accessible cette salle pour la garderie du matin. Ce changement de lieu sera aussi annoncé sur l'affichage réglementaire de la mairie car nos séances sont publiques.

- **Approbation du procès-verbal du 5 Juillet 2022**

**M. VASSE :** Avez-vous des observations à formuler ? **M. RECHER**

**M. RECHER :** Je suis surpris car j'avais évoqué, lors de ce conseil, un projet qui n'apparaît pas dans le procès-verbal.

**M. VASSE** : Ce projet concernait le skate Park ?

**M. RECHER** : Oui. C'est très léger cette retranscription par rapport à ce que j'ai dit.

**M. VASSE** : Les séances sont enregistrées, et c'est ce qui est dit qui est retranscrit.

**M. RECHER** : Il me manque peut-être une page car je ne vois rien dans les questions diverses.

**M. VASSE** : Votre intervention apparaît à la page 8.

**M. RECHER** : Il m'avait semblé que j'en avais parlé en fin de conseil.

**M. VASSE** : Vous n'avez lu que la fin du procès-verbal ?

**M. RAGNEAU** : Apparemment, oui.

**M. RECHER** : Non j'ai tout parcouru mais je pensais en avoir parlé lors des questions diverses. Autant pour moi.

**M. VASSE** : Avez-vous d'autres observations ? **Non**

**Le Procès-Verbal du 5 Juillet 2022 est adopté par 13 voix POUR (M. DUMESNIL et Mme HAUCHECORNE étant absents et non représentés)**

- **Communications et informations diverses**

→**PLU**

**M. VASSE** : Notre PLU est maintenant opposable aux tiers et sert de référence pour les autorisations d'urbanisme. Il est en application depuis le 1<sup>er</sup> septembre et consultable sur notre plateforme « Omnispace ». Par contre, il nous faudra réfléchir au droit de préemption car lorsque le POS s'appliquait, nous avions ce droit sur certaines zones définies. Au règlement national d'urbanisme, nous avons aussi ce droit de préemption sur les zones urbaines (règle de l'Etat). Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, lorsque nous instruisons un dossier avec le nouveau PLU, le droit de préemption n'est pas prévu au début du montage de dossier. Pour l'instaurer, il nous faut faire une demande auprès de la CU qui prendra alors une délibération pour valider l'instauration de ce droit. Une annexe sera jointe au PLU. Je rappelle que le droit de préemption, c'est le droit, pour une commune ou une communauté urbaine, d'acheter un bien à la place d'un acquéreur. Lors de la vente d'un bien, le notaire est obligé de demander l'avis de la collectivité pour savoir si nous voulons préempter ou pas. Nous avons failli utiliser voilà quelques années ce droit lors de la vente du presbytère car nous pensions délocaliser la mairie dans ce lieu. Ce droit nous permet de connaître les biens à vendre et leurs prix de vente.

**M. LEMAIRE** : Nous connaissons ainsi le prix du marché.

**M. VASSE** : Je vous propose de réunir la commission, qui à l'aide de plans, définira les zones où ce droit sera appliqué : zone urbaine, agricole ou les hameaux ou bien sur toutes ces zones afin de demander à la CU d'instaurer ce droit. Par exemple, dans le centre bourg, je serais

« pour ». D'ailleurs, nous avons mis des emplacements réservés sur des terrains, route d'Etainhus, pour un éventuel trottoir. Et, pourquoi ne pas acheter le presbytère, le raser et faire un parking.

**Mme SAMPIC** : Ce droit s'appliquait sur toutes les zones avant ?

**M. VASSE** : Non, dans le POS de 1981, il ne s'appliquait que sur les zones urbaines. Nous n'avions pas ce droit sur les zones agricoles.

**M. RECHER** : C'est un droit que nous ne sommes pas obligés d'appliquer ?

**M. VASSE** : Oui, tout à fait.

**M. PION** : Qui est prioritaire pour les terres agricoles ?

**M. VASSE** : La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural « SAFER » a un droit de préemption sur toutes les zones agricoles et, certaines zones non agricoles. Lors de la commission SAFER où je siège comme délégué suppléant pour la CU et qui se tient à Rouen, un terrain de week-end a été attribué à un agriculteur. Ce terrain deviendra terrain agricole pour la culture de fraises. Il y a souvent plusieurs candidats et certains critères sont à prendre en compte. Plusieurs questions se posent comme : « devons-nous y installer un jeune agriculteur ? ou deux ? diviser la parcelle en lots... » ce qui n'empêche pas les communes de se porter « candidate » sur les parcelles.

Donnez-vous quitus à la commission pour décider sur quelles zones nous préemptons ?

**M. RECHER** : Si nous avons des projets, effectivement, c'est bien d'en décider ensemble.

**M. VASSE** : A chaque demande de droit de préemption, je ne réunis pas la commission sinon celle-ci se réunirait toutes les semaines. Par contre, pour une maison qui tombe en décrépitude, si nous voulons l'acheter, nous devons nous positionner très vite. Le projet doit être motivé, bien réfléchi car les acheteurs peuvent aussi attaquer la collectivité en disant que c'est un abus de pouvoir. Nous devons alors en parler lors d'une réunion de conseil afin d'avoir l'esquisse du projet indiqué dans le procès-verbal.

Donnez-vous quitus à la commission pour définir sur quelles zones ce droit sera appliqué ? ou préférez-vous que nous en reparlions en conseil municipal pour décider tous ensemble ?

**Les membres présents donnent quitus à la commission pour définir les zones à préempter. Une date de réunion sera proposée.**

→**Clos Lepinay**

**M. VASSE** : Le cahier de consultations des opérateurs est finalisé. Nous allons pouvoir lancer la consultation. J'attendais la validation du conseil municipal de ce soir. Mme PALFRAY de la direction « urbanisme » le Havre Seine-Métropole proposait comme date limite de remise des offres le 21 novembre. Cette date sera décalée de quelques jours. Il nous faudra fixer une date

pour la visite du terrain avec les opérateurs qui répondront semaine du 23 octobre. L'entreprise LEMAITRE doit venir faire l'entretien de l'espace la semaine prochaine. Les opérateurs à consulter seraient : SEMINOR – ALCEANE – LOGEO SEINE – NEXITY. Mme PALFRAY propose de consulter aussi : IBS – SODINEUF – HABITAT 76 mais actuellement ils sont sur l'opérateur du site LEBRET à Rolleville. Ce qui fait 7 partenaires.

**M. RECHER** : Le projet avec les modifications a-t-il été déposé sur la plateforme « Omnispace » ?

**M. VASSE** : Je demanderai à notre secrétaire de déposer la version corrigée de la consultation à destination des opérateurs sur notre plateforme. Les logements seront répartis dans les proportions suivantes : 50% en locatif social et 50% en location accession. Vous serez destinataire d'un mail avec la date de consultation précise et celle de la visite sur le site.

#### →Fournitures scolaires

**M. VASSE** : Je laisse la parole à M. LEMAIRE

**M. LEMAIRE** : Je remercie Céline HAUCHECORNE et Marie-Laure ZEGGAI pour l'aide apportée cet été à la logistique et dispatching des fournitures scolaires offertes aux collégiens. Celles-ci ont été remises le samedi 27 août.

#### →Rendez-vous d'Eté

**M. VASSE** : Je laisse la parole à M. LEMAIRE

**M. LEMAIRE** : Je remercie ceux qui ont participé le mercredi 27 juillet devant la salle « La Capucine » au spectacle de rue intitulé « Le chevalier qui ne savait pas compter », dans le cadre des rendez-vous d'été. Ce fût un succès car nous avons estimé, avec les agents du Havre Seine-Métropole, une fourchette d'entrée de 50 personnes et nous avons enregistré le double de spectateurs. J'ai remercié Caroline GIRODET responsable culture au Havre Seine-Métropole pour la préparation et pour le choix de notre village car de nombreuses communes candidatent.

### 19 h 30 Arrivée de Céline HAUCHECORNE

#### →Gestion de crise - Formation

**M. VASSE** : Je laisse la parole à M. PION

**M. PION** : Une formation initiale, sur 4 matinées, au traitement de la gestion des crises nous est proposée les 14 et 15/11 – 24 et 25/11 ou 5 et 6/12 – 14 et 15/12. Si vous souhaitez en bénéficier, il faut vous inscrire auprès de la CU.

**Mme SAMPIC** : C'est une formation pour quelle gestion de crise ?

**M. PION** : C'est pour acquérir les connaissances et adopter les bons réflexes en cas de risques technologiques.

**M. VASSE** : Nous avons déjà réalisé un plan communal de sauvegarde (P.C.S.). Ce document est mis à jour tous les ans par M. PION. Tous les élus y sont référencés avec leurs rôles (directeur des opérations, ...) et fléchés par rapport à leurs compétences (logistique, médical, ...). Nous avons une liste avec toutes les personnes en lien avec le corps médical, une liste avec les agriculteurs pour leurs matériels. Toutes ces personnes peuvent être réquisitionnées par arrêté de réquisition. Le PCS est déclenché en cas de crise majeure soit par le sous-préfet, ou par nous élus. Si c'est un risque industriel, c'est le préfet qui dirige les opérations. Dans le PCS est aussi listé, suite à la tournée de reconnaissance effectuée, le circuit des rues et des maisons à évacuer en cas de besoin.

**M. PION** : Une personne qui possède un gîte peut figurer dans notre PCS pour des besoins d'hébergement.

**M. VASSE** : Lors de l'épisode neigeux que nous avons connu il y a quelques années, nous n'avions pas de PCS. Mais, s'il avait existé nous aurions pu le déclencher en informant le sous-préfet. Nous aurions fait une tournée de reconnaissance pour voir si des personnes n'étaient pas restées coincées dans leurs voitures. Nous avons d'ailleurs hébergé des familles.

**M. PION** : Dans le registre, est référencé tout ce que nous disposons : tracteurs, locaux, personnels...

**M. VASSE** : Par exemple, un camion de produits toxiques qui se renverse sur la route, nous sommes obligés de déclencher le PCS.

### **19h35 – Arrivée de M. DUMESNIL**

**M. VASSE** : Les dates proposées par la CU pour ces formations seront mises sur la plateforme « Omnispace ».

**Mme SAMPIC** : Cette formation permet donc d'apprendre à gérer ce que vous venez d'expliquer ?

**M. VASSE** : Oui tout à fait. Il y a des titulaires (maires et adjoints) et des suppléants sur chaque poste principal.

**Mme LETESTU** : Toutes les personnes figurant dans le document sont-elles averties ?

**M. VASSE** : Non.

**Mme LETESTU** : C'est dommage.

**M. PION** : Le document est consultable, en mairie, pour les personnes intéressées.

**M. VASSE** : Nous ne devons pas faire peur aux gens.

**Mme LETESTU** : Ce ne doit pas être facile de solliciter les gens et de les mettre devant le fait accompli.

**M. VASSE** : Après c'est un arrêté de réquisition qui est pris, ce qui engage la responsabilité de la collectivité plutôt que notre propre responsabilité comme lors de l'épisode neigeux où, à titre personnel, certains d'entre nous sont intervenus.

**M. RECHER** : Ce document est obligatoire ?

**M. VASSE** : Oui.

**M. RECHER** : Pourquoi ne sommes-nous pas au courant ?

**M. VASSE** : Là, vous êtes au courant.

**M. RECHER** : Cela fait 2 ans que nous sommes élus.

**M. VASSE** : M. PION en avait déjà parlé lorsque le document a été mis à jour.

**M. RECHER** : Quel est le rôle de chacun d'entre nous ?

**M. PION** : Vous, vous n'en n'avez pas.

**M. RECHER** : Et pourquoi ?

**M. PION** : J'ai remis la liste à jour avec les personnes qui y figuraient déjà et ajouté quelques personnes. Par exemple, pour la logistique concernant les tracteurs et le matériel, c'est M. LEMAIRE.

**M. RECHER** : Et pourquoi vous ne m'avez pas demandé ?

**M. PION** : Pourquoi ? Vous savez conduire un tracteur ?

**M. RECHER** Non, mais je sais faire autre chose.

**Mme HAUCHECORNE** : Si cela vous intéresse tant, allez à la formation.

**M. RECHER** : Pourquoi pas. Je vais vérifier si je suis disponible à ces dates.

**M. PION** : Comme vous n'êtes pas souvent dispo !

**M. RECHER** : C'est votre interprétation.

**M. PION** : De toute façon, c'est moi qui rédige le P.C.S. et c'est ainsi.

**M. RECHER** : Et alors ? Ce serait bien de communiquer sur ce sujet.

**M. VASSE** : Le document public est consultable en mairie.

**M. PION** : J'ai remis à jour la liste des anciens élus et j'ai ajouté quelques personnes mais nous ne pouvons pas ajouter tant de personnes que ça.

**Mme HAUCHECORNE** : Et il faut que ce soient des personnes disponibles.

**M. PION** : Il y a aussi la secrétaire administrative, les ATSEM...

**M. RECHER** : J'entends que vous avez décidé pour moi si je pouvais m'impliquer ou pas !

**M. VASSE** : Nous n'avons pas besoin, pour rédiger le PCS, de solliciter tout le monde pour savoir qui veut y figurer ou pas. Il y a d'abord les adjoints et ensuite, nous établissons une liste de noms.

**M. PION** : En cas de besoin, vous pouvez aider.

**Mme LETESTU** : Oui, comme toute personne disponible.

**M. VASSE** : Il y a une formation proposée pour ceux qui le souhaitent. Les dates seront mises sur la plateforme « Omnispace » ainsi que la fiche d'inscription.

- **Délibérations**

→ **Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

**M. VASSE** : La nomenclature budgétaire et comptable de notre commune était régie par la comptabilité publique M14. Cette nomenclature change pour devenir M57 et est applicable en 2024. Nous avons la possibilité de mettre en œuvre cette nouvelle disposition au 1<sup>er</sup> janvier 2023 après accord, que nous avons sollicité et obtenu, de la direction générale des finances publiques. Pour notre budget, cela ne change rien c'est juste une modification des imputations budgétaires. Notre secrétaire a déjà eu sa première formation avec Mme HEUZE notre référent à la trésorerie d'Harfleur. A noter que le SIVOS change aussi pour la M57.

Etes-vous d'accord pour la mise en place de cette nouvelle nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ?

**Le Conseil Municipal autorise la mise en place de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 à l'unanimité (15 voix)**

→ **Contrat d'assurances statutaires – Centre de gestion 76**

**M. VASSE** : Le centre de gestion 76 nous avait demandé de délibérer concernant un appel d'offres pour un contrat d'assurances statutaires 2023-2026. Ce contrat nous permet de bénéficier du remboursement des prestations dues à notre personnel en matière de protection sociale (maladie ordinaire, maladie longue durée...). Notre précédent contrat se termine fin 2022 et nous a permis d'être remboursés des frais restants à notre charge, suite aux arrêts de travail de nos 2 titulaires (secrétaire – 3 ans d'arrêt en janvier 2023 et agent d'entretien). Le candidat retenu par le centre de gestion est le même prestataire qu'actuellement, à savoir CNP Assurances/Sofaxis. Plusieurs conditions tarifaires sont proposées. Je vous suggère de rester sur les mêmes conditions que notre contrat actuel : franchise de 10 jours avec prise en charge des indemnités journalières à 80% avec un taux de 5,80% qui s'ajoute au traitement de base + les charges patronales + la NBI (nouvelle bonification indiciaire). Pour des frais de gestion de

40 euros/an payés au centre de gestion. Pour l'exercice 2022, l'assurance annuelle s'est élevée à 3.178,36 euros. Cette assurance couvre les agents titulaires ainsi que les contractuels. Si nous choisissons la formule à 30 jours de franchise, ce serait un coût de gestion de 300 euros/an.

Etes-vous d'accord pour adhérer à ce nouveau contrat avec une franchise de 10 jours.

**Le Conseil Municipal décide d'adhérer au nouveau contrat d'assurances statutaires proposé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et opte pour une franchise à 10 jours à l'unanimité (15 voix)**

#### → **Opération budgétaire – Création**

**M. VASSE :** Une nouvelle opération budgétaire, en investissement, pour payer la bande d'espace vert achetée suite à la division de parcelle « ALLEAUME », est nécessaire. Nous ne savons pas encore si la compensation sera financière ou matérielle (clôture) sur le terrain conservé par M. ALLEAUME. Les terrains sont actuellement en vente. Nous avons déjà eu le dépôt du 1<sup>er</sup> permis de construire.

**Mme LETESTU :** Il n'y a pas des soucis de marnières à cet endroit ?

**M. VASSE :** Des sondages ont été réalisés et la restriction a été levée partiellement. Nous avons aussi déjà réglé 600 euros de frais de géomètre. Cette nouvelle opération portera le numéro 66. Reste à définir son titre.

Plusieurs propositions sont suggérées

Le choix se porte sur « Aménagement paysager route d'Angerville.

**M. VASSE :** Je vous propose d'alimenter cette nouvelle opération n°66 en prenant 10.000 euros de l'opération n°59 « Rénovation Energétique des bâtiments communaux » par décision modificative.

Etes-vous d'accord pour créer cette nouvelle opération budgétaire n°66 dénommée « Aménagement paysager – Route d'Angerville » et d'alimenter cette opération en prenant 10.000 euros de l'opération n°59 « Rénovation Energétique des bâtiments communaux » ?

**M. RECHER :** Nous parlons beaucoup de cette opération sauf que nous ne la budgétisons pas. A chaque fois, c'est nous verrons si nous payons ou si... Il faudrait peut-être prendre la décision avant de mettre de l'argent et mettre carte blanche là-dessus.

**M. VASSE :** Il n'y a pas besoin de carte blanche. Nous prévoyons l'argent au budget et nous déciderons ensuite, après discussion avec M. ALLEAUME, comment régler l'achat de cette bande de terrain.

**M. RECHER :** Justement, cela fait plusieurs mois que vous dites : « nous allons voir ». A un moment il sera fait quoi concrètement ?

**M. VASSE** : Je ne sais pas.

**M. RECHER** : Je ne mets pas d'argent sur un « truc » que nous ne savons pas. Je suis contre car ce n'est pas un projet ficelé.

**M. RAGNEAU** : Nous savons pourtant ce qui est prévu !

**M. RECHER** : Non, nous en parlons depuis plusieurs mois sans savoir réellement ce qui se fera.

**M. RAGNEAU** : Cela nous a déjà été expliqué. Si vous êtes capable de faire plus vite, allez-y, démontrez-le. Moi, pour ma part, je n'y crois pas.

**M. RECHER** : Ce n'est pas le fait de faire ou de ne pas faire ! C'est le fait que nous parlons de ce projet depuis 2 ou 3 mois et nous ne savons toujours pas ce qui sera fait.

**M. PION** : Nous risquons de perdre 6 mois si nous ne budgétisons pas l'opération par avance.

**M. RECHER** : Donc, concrètement, nous lui donnons quoi à M. ALLEAUME ?

**M. VASSE** : Ce sera débattu lors des négociations.

**M. RECHER** : Alors nous en sommes où des négociations ?

**M. VASSE** : Il y a déjà eu une rencontre. Nous avons proposé une clôture sur le terrain. M. ALLEAUME parlait ensuite de dédommagement financier. Toute négociation ne se passe pas en claquant simplement des doigts. Il y a un acheteur et un vendeur et les deux doivent être d'accord. M. ALLEAUME pourrait très bien vendre à quelqu'un d'autre cette partie de terrain. Il joue franc jeu. Si un jour, vous menez une négociation pour acheter quelque chose et que l'autre partie ne veut pas obligatoirement vendre, vous me direz comment procéder.

**Mme HAUCHECORNE** : A la campagne, il ne faut jamais brusquer une négociation.

**M. VASSE** : La négociation pour acheter le terrain Lepinay a pris 4 ans. Si nous avions brusqué les choses, le terrain aurait été vendu à d'autres et il y aurait certainement des maisons de construites ne correspondant pas à notre projet.

**M. RECHER** : Sauf que lorsque j'ai demandé l'estimation des travaux, il était question de l'euro symbolique.

**M. VASSE** : Oui mais avec en contrepartie une clôture.

**M. RECHER** : Donc, nous en sommes où ?

### **19h50 Arrivée de Mme ESTRIER**

**M. VASSE** : Nous sommes en cours de négociation.

**M. RECHER** : Donc, nous ne savons pas et vous voulez que nous donnions carte blanche !

**M. VASSE** : Moi non plus je ne sais pas. Cela fait partie des négociations.

**M. RECHER** : Avant de négocier...

**M. RAGNEAU** : Si vous n'êtes pas d'accord, c'est noté. Car là c'est discuter pour ne rien dire.

**M. VASSE** : Je reviendrais vers vous quand les négociations avanceront.

**Le Conseil Municipal autorise la création d'une nouvelle opération budgétaire n°66 « Aménagement paysager – Route d'Angerville » et adopte la décision modificative permettant de transférer 10.000 euros de l'opération budgétaire n°59 « Rénovation Energétique des bâtiments communaux » sur l'opération n°66 par 14 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. RECHER)**

**→ Frais de déplacements des élus – Prise en charge**

**M. VASSE** : Des élus souhaitent se rendre au congrès des maires qui se déroule du 22 au 24 novembre prochain à Paris au parc des expositions de la porte de Versailles. Nous devons donc prendre une délibération concernant les frais de déplacements inscrits au budget, compte 6532 « frais de missions des maires, adjoints et conseillers » afin de prendre en charge les billets de train (aller/retour).

**M. DUMESNIL** : Qui se rend à ce congrès ?

**M. VASSE** : M. LEMAIRE/M. PION/M. RAGNEAU/Mme ESTRIER et moi. Si parmi vous d'autres sont intéressés, il n'y a pas de problème. Le congrès des maires organisé par l'association des maires de France est adossée au salon des collectivités où l'on retrouve tout le matériel, les matériaux, les machines, les ustensiles, des tracteurs, des columbariums...un secteur voirie, un secteur cantine/cuisine pour les matériels d'école, terrain de foot...à destination des communes. L'association des Maires organise des tables rondes sur différents thèmes et certainement sur la transition écologique et énergétique.

**Mme ESTRIER** : Nous y allons le 24 novembre.

**Mme DELORY** : Vous avez choisi ce jour par rapport au programme proposé ?

**M. VASSE** : Non, par rapport aux disponibilités de chacun.

**M. RECHER** : Je peux m'inscrire pour le 23 novembre car le 24 je ne suis pas disponible ?

**M. VASSE** : Bien sûr.

**M. RECHER** : Alors vous pouvez me prendre un billet de train.

**M. VASSE** : Il faut s'inscrire en ligne afin d'obtenir les badges d'entrée. Je propose donc que la commune prenne en charge les billets de train (aller/retour). Il restera à notre charge les tickets de métro et la restauration sur place. La délibération devant être nominative, nous devons connaître les noms des participants au plus tard lundi ou mardi prochain.

**Le Conseil Municipal autorise la prise en charge des frais de déplacements des élus de Graimbouville se rendant au Congrès des Maires sur le compte 6532 « Frais de mission des maires, adjoints et conseillers » du budget primitif de la commune à l'unanimité (15 voix)**

→ **Terrain de loisirs – Aménagement**

**M. VASSE** : Je laisse la parole à M. LEMAIRE

**M. LEMAIRE** : Le groupe de terrain s'est réuni le jeudi 29 septembre et a constaté :

Que le parking en gravier était difficilement manœuvrable pour les PMR (Personnes à Mobilité Réduite)

Que la barrière comporte un socle raidisseur sur le portillon difficilement franchissable par les enfants et pas du tout pour les PMR

Qu'il n'y a pas de cheminement PMR pour aller sur le plateau de loisirs

Que ce lieu reçoit journalièrement les assistantes maternelles et souvent un CAT (Centre d'Aide par le Travail)

Qu'il n'y a pas de jeux pour les jeunes enfants

Que le city stade, lui, comporte bien un accès PMR

Le groupe de travail préconise :

La création d'une place de parking PMR

La mise aux normes PMR de la barrière pour les vélos, les fauteuils roulants et les poussettes

La création d'un cheminement PMR pour accéder à la plateforme de jeux

La pose de deux jeux inclusifs pour les jeunes enfants, jeux choisis par les assistantes maternelles

Les premiers devis reçus ont été déposés sur la plateforme « Omnispace » le jeudi 29 septembre ainsi que le devis Proludic réactualisé avec les deux jeux souhaités (tourniquet et jeu ressort) :

Devis ASTEVA	34.306 euros HT
Devis CTRI	2.120 euros HT
Devis Proludic	11.623 euros HT

Le devis CTRI et celui des jeux ont déjà été inclus dans une demande de fonds de concours. Si cette demande aboutie, l'autre projet sera annulé. Je vous demande donc, ce soir, de délibérer pour autoriser ces aménagements sur le terrain de loisirs, aménagements conditionnés uniquement si nos demandes d'aides sont validées. Dans le devis ASTEVA est prévu le lissage de la partie skate demandé lors d'un précédent conseil. J'espère que ce devis sera pris en compte avec cette partie de lissage pour 17.550 euros HT. Le plan de financement se monterait à 54.953 euros HT dont 30% seraient pris en charge par le département (soit 16.485 euros), 23.080 euros par le fond de concours et le reste 15.387 euros par la commune.

**M. DUMESNIL** : Quel est le montant prévu pour la partie « barrière » ?

**M. LEMAIRE** : 2.100 euros.

**M. DUMESNIL** : Avez-vous un visuel de ce qui sera fait ?

**M. LEMAIRE** : Non je n'ai que le visuel de ce qu'il y a actuellement sur le city stade.

**M. DUMESNIL** : Cette barrière est-elle vraiment utile ?

**M. LEMAIRE** : Actuellement, personne ne peut passer.

**M. DUMESNIL** : D'accord, mais faut-il rester avec un tel aménagement ?

**M. LEMAIRE** : Sans barrière, les voitures rentreront. Nous avons déjà connu cela.

**M. VASSE** : Auparavant, il y avait une grande barrière à deux battants. Quand elle restait ouverte, les voitures, mobylettes, motos y pénétraient. Une modification avait été apportée avec l'installation d'un portillon en laissant volontairement une barre en bas pour empêcher tous véhicules à moteur d'y entrer. Cependant, les fauteuils roulants et les poussettes ne peuvent pas passer.

**M. LEMAIRE** : Des fourreaux seront aussi passés dans l'éventualité d'une construction de bâtiment dans le futur. Nous avons aussi fait la demande d'une borne foraine pour se brancher lors d'animations. Celle-ci ne fonctionnerait que l'été.

**M. VASSE** : Cette borne fonctionnerait comme celles installées sur les marchés. Il en existe plusieurs modèles et à tous les prix (borne sur poteau, boîtier s'ouvrant avec une clé...). Il ne faudrait pas se retrouver avec des gens du voyage qui viendraient se brancher sur cette alimentation électrique. Ces bornes ont aussi plusieurs puissances. Faut-il ou pas du triphasé ? Ce qui est certain, c'est que cela permettra aussi de développer, sur ce terrain, de nouvelles activités.

**M. LEMAIRE** : Le devis de Proludic est difficilement modifiable. En effet, en matière de proposition PMR, il n'y a que 2 prestataires sur le marché et la proposition de jeux du 2<sup>ème</sup> a été rejetée par les assistantes maternelles. Proludic a fait de son entreprise une spécificité dans ce domaine. Cependant, le devis d'ASTEVA sera mis en concurrence.

**M. TROUVAY** : Il y a des doublons dans les devis Proludic et ASTEVA. Nous avons fait chiffrer les dalles pour les jeux chez ASTEVA alors que Proludic le proposait également.

**M. LEMAIRE** : Les subventions sont attribuées par rapport au devis initial.

**M. VASSE** : Les devis ne me paraissent pas exagérés. Les subventions sont versées sur facture acquittée.

**M. LEMAIRE** : Il faut faire attention aussi à l'évolution des prix des matériaux. Un projet similaire au nôtre a été financé par le département.

Etes-vous d'accord pour monter le dossier de demandes de subventions ?

**M. RECHER** : J'émetts un doute par rapport aux objectifs que nous nous étions fixés. Cela fait beaucoup de dépenses pour ce terrain compte tenu de ce qui a déjà été investi précédemment. Il y a d'autres postes à acter. A voir selon les priorités.

**M. VASSE** : Nous délibérons ce soir pour la demande de subventions. Effectivement, lors de l'élaboration du compte administratif, nous en discuterons. Il nous faudra choisir tel ou tel projet. Nous n'avons pas de visibilité non plus sur notre prochaine dotation ni sur nos charges de cet hiver en électricité et chauffage. Vous vous abstenrez ?

**M. RECHER** : Non, je voulais simplement faire noter mon point de différence.

**M. VASSE** : Etes-vous d'accord pour monter le dossier de demandes de subventions pour les aménagements du terrain de loisirs ?

**Le Conseil Municipal autorise le montage du dossier de demandes de subventions pour les aménagements du terrain de loisirs à l'unanimité (15 voix)**

→ **Prochain Conseil Municipal**

**M. VASSE** : Nous inviterons certainement lors de notre prochain conseil municipal et selon notre ordre du jour, David GUERIN, Conseiller Départemental et Claire GUEROULT Conseillère Départementale et vice-présidente du Conseil Départemental.

→ **Changement de la chaudière (mairie/école/logements) – Demande de subvention**

**M. VASSE** : Je laisse la parole à M. LEMAIRE

**M. LEMAIRE** : Une réunion avec le Havre Seine Métropole sur les « CRTE » (Contrats de Relance et de Transition Ecologique) s'est tenue afin de nous remémorer les dispositifs d'aides. Selon la volonté préfectorale, seuls les dossiers inscrits dans les CRTE seront aidés. Tous les dossiers sont collectés par la Seine Métropole et ils sont instruits pour les aides d'Etat (DETR et DSIL). Avec M. RAGNEAU, nous avons transmis les dossiers concernant nos différents projets qui sont :

- chauffage des bâtiments (école)
- isolation des bâtiments par l'extérieur
- l'éclairage en leds de l'école
- le bâtiment communal
- la cuisine de l'école un peu vétuste

**M. DUMESNIL** : Cela ne concerne que l'énergie ?

**M. LEMAIRE** : Non, la ruralité. Les élus confondaient souvent. Dans le contrat de transition, quand nous parlons d'écologie en réalité nous parlons de ruralité.

**M. DUMESNIL** : Nous sommes inscrits dans ce contrat pour 1 an ou pour le temps de notre mandature ?

**M. LEMAIRE** : Pour la durée de notre mandature. Il y a des aides spécifiques pour la rénovation des écoles. C'est pour cela que nous avons inscrit dans le programme la cuisine de l'école. Nous ne pouvons que constater que la chaudière actuelle, au fuel, est en fin de vie – Que l'étude énergétique du bureau LECACHEUR menée l'an dernier préconise un changement par une énergie plus vertueuse et que les économies d'énergie sont inscrites dans notre politique du mandat. Aussi, j'ai déposé sur notre plateforme « Omnispace », le 1<sup>er</sup> devis reçu. Celui-ci pourrait servir de base pour nos demandes de subventions DETR/DSIL. Les dossiers doivent être déposés avant la fin de l'année pour une réponse vers mai/juin de l'année prochaine. En fonction du retour des aides, nous statuerons sur la poursuite ou non de ce projet.

**M. VASSE** : Ce devis nous donne un premier chiffrage mais, de toute façon, ce devis sera mis en concurrence. Il y aura obligatoirement un appel d'offres.

- Le montant du devis et le nom de l'entreprise n'apparaîtront pas à la demande des membres du conseil municipal sur le présent procès-verbal -

**M. LEMAIRE** : Etes-vous d'accord pour demander les subventions DETR/DSIL auprès du département et de la région ainsi que le fonds de concours ?

Nous pourrions peut-être aussi prétendre à une aide supplémentaire : les Certificats d'économie d'énergie.

**M. VASSE** : Ce sont les seuls cas où nous pouvons obtenir plus de 80% de subventions.

**Le Conseil Municipal autorise les demandes de subventions au titre de la DETR, de la DSIL auprès du Département et de la Région pour le projet de remplacement de la chaudière fioul pour les bâtiments mairie/école/logements à l'unanimité (15 voix)**

→ **Bâtiment technique**

**M. VASSE** : Je laisse la parole à M. RAGNEAU pour donner suite à la réunion de la commission travaux avec l'architecte.

**M. RAGNEAU** : Lors du conseil municipal de juillet, je vous avais présenté la 2<sup>ème</sup> esquisse faite par l'architecte concernant le bâtiment technique et vous l'avez validée. Nous attendions, à cette époque, la validation du PLU qui est maintenant opposable. Pour déposer la demande de permis de construire, il restait à travailler les façades. La façade située face à la route de Virville pourrait être aménagée avec un débord de toit pour l'habiller. Le pignon en venant de Virville, aurait un décroché pour offrir une jolie entrée de village. Le pignon pour aller sur Virville est masqué par les propriétés ; il ne sera pas habillé. Autour de la porte et des fenêtres, ce sera un ravalement projeté dans les tons beiges, du clin sur la partie « décoration » d'un beige plus soutenu et la toiture en bac acier ou alu sera de teinte grise.

**M. DUMESNIL** : Nous avons aussi demandé deux chiffrages : un avec aménagements et un sans.

**M. VASSE** : Nous avons demandé à l'architecte que la partie stationnement soit traitée en perméable (par exemple, avec une dalle gazon). Sur la droite, 2 places de parking sont bien prévues à la place du massif plus 2 autres stationnements. La citerne béton de récupération des eaux pluviales sera installée, sous le parking, côté clôture. Cette eau récupérée servira aux toilettes, l'arrosage, le nettoyage et le lavage.

**M. RAGNEAU** : Nous sommes maintenant en attente du chiffrage global de l'opération. Nous déciderons ainsi des options retenues que ce soit pour la toiture, les façades ou le clin. Vous devez aussi autoriser l'engagement d'une dépense prévue et approuvée au conseil municipal d'avril dernier d'un montant de 2.400 euros. Nous aurons vers le 13 octobre le chiffrage par corps de métiers et pour les différentes hypothèses. Nous pourrions ainsi décider et déposer notre demande de permis de construire.

**M. LEMAIRE** : Vous n'aviez pas aussi parlé de panneaux photovoltaïques ?

**M. RAGNEAU** : Nous avons dit que la charpente avait la capacité de recevoir de tels panneaux, mais ce n'est pas prévu sur ce projet.

**M. LEMAIRE** : D'ici 2 ans, cela risque d'être obligatoire pour les bâtiments communaux.

**M. VASSE** : Il n'y a pas beaucoup de surface mais cela pourrait être de l'autoconsommation pour le chauffe-eau, l'électricité... à l'intérieur du bâtiment.

**M. TROUVAY** : Dans les 2.400 euros, la mission de maîtrise d'œuvre est-elle comprise ?

**M. RAGNEAU** : Non. L'architecte avait donné, en avril, le coût des esquisses, le coût pour la constitution et le dépôt de permis de construire et le coût du chiffrage par corps de métiers.

**M. VASSE** : Nous aurons besoin de toute cette partie chiffrage pour notre demande de subvention. Ensuite, le coût de la maîtrise d'œuvre, c'est un % du coût de la construction.

**M. RAGNEAU** : Les sommes engagées pour un montant de 5.400 euros seront déduites du % de l'architecte.

**M. VASSE** : Pour une maîtrise d'œuvre, il faut compter environ 10% à 12% du montant HT des travaux. Avec le délai de réponse du permis de construire (environ 3 mois), le retour des subventions et le lancement du marché de consultations, les travaux pourraient commencer, au mieux, en septembre 2023.

**Mme LETESTU** : Comme il implique une diminution de surface, le décroché, au niveau de la toiture, peut-il gêner pour la pose de panneaux photovoltaïques ?

**M. VASSE** : Nous ne perdrons que 5 à 6 m<sup>2</sup> de surface. Les panneaux photovoltaïques sont de plus en plus performants.

**M. RAGNEAU** : Si nous envisageons, par la suite, de faire installer des panneaux photovoltaïques, un aménagement sera peut-être à envisager.

**M. VASSE** : Nous avons d'autres toits qui se prêtent plus à la pose de ces panneaux comme celui de la salle polyvalente, l'église...

**M. RAGNEAU** : Etes-vous d'accord pour engager la somme de 2.400 euros ?

**Le Conseil Municipal autorise l'engagement de la somme de 2.400 euros pour le bâtiment technique à l'unanimité (15 voix)**

- **Point Ecole**

**M. VASSE** : Je laisse la parole à Mme ESTRIER

**Mme ESTRIER** : Par rapport aux prévisions de juin, il y a 2 enfants de plus et 100 enfants inscrits à la cantine. Un travail avec le groupement de commandes va être engagé pour mettre en place un plan de maîtrise sanitaire obligatoire dans les cantines pour éliminer tous risques liés à la production. De nombreuses procédures sont à mettre en place et des prélèvements bactériologiques sont à effectuer, entraînant des coûts non prévus. La personne qui s'occupe des transports scolaires à la communauté de communes, va venir vendredi matin contrôler les différents trajets. Il est question, pour des raisons de sécurité au moment de la descente des enfants du car et éviter que les flux des enfants se croisent, de modifier ce qui se fait actuellement. Au niveau de la garderie périscolaire avec l'association « Les Bambins », les modifications proposées par l'association pour sécuriser les finances n'ont pas retenues l'adhésion de suffisamment de parents. Il y a moins d'enfants inscrits que prévu.

**M. DUMESNIL** : Apparemment, ce ne serait pas la seule raison. Les créneaux du ludisport ont été élargis à 2/semaine. Aussi moins d'enfants reviennent sur Graimbouville utiliser les services de la garderie. Ils resteraient sur Saint Gilles.

**Mme ESTRIER** : Les activités du ludisport ne concernent pas les petits.

**M. DUMESNIL** : Vous allez rencontrer la présidente de l'association ?

**Mme ESTRIER** : Oui mais elle veut rencontrer son équipe avant.

**M. DUMESNIL** : Vous n'avez pas les taux de fréquentation ?

**Mme ESTRIER** : Non, j'ai juste reçu un message un peu pessimiste de sa part. Je crains qu'au regard du nombre d'enfants fréquentant la garderie, l'association soit obligée de diminuer son personnel.

**M. LEMAIRE** : Les parents peuvent aussi, à tour de rôle, venir aider l'association.

**M. VASSE** : Le changement d'organisation a peut-être perturbé les parents (achat de carte à l'avance...).

**Mme ESTRIER** : Les parents veulent de la souplesse mais ne veulent pas la financer. Soit il faut instaurer un système où les parents investissent moins mais avec un service rigide fixant par avance des jours de présence, sans possibilité de changement, afin de prévoir les ressources d'encadrement suffisantes – soit c'est un système souple, sans inscription préalable mais comme le nombre d'enfants n'est pas connu par avance, les frais de personnel sont plus élevés.

**M. RECHER** : Il y a combien de salariés ?

**Mme ESTRIER** : Deux salariés avec des contrats de peu d'heures.

**M. RECHER** : De combien d'heures sont ces contrats ?

**Mme ESTRIER** : Cela dépend des tranches horaires et du nombre d'enfants. L'année dernière, il y avait une vingtaine d'enfants. Aujourd'hui, il n'y a plus qu'une dizaine d'enfants. A suivre.

**Mme HAUCHECORNE** : Quand une personne garde les petits, il en faut une autre pour aller chercher les enfants au car.

**M. VASSE** : C'est le début de l'année, peut-être que ...Merci pour ce point.

- **Questions diverses**

**M. VASSE** : Je vais vous donner lecture d'un courrier de Mme DEGUILLE, adressé au maire et au conseil municipal :

« Mesdames, Messieurs,

Je me suis interrogée pendant l'été entre autres sur la question des lampadaires s'ils fonctionnaient ou pas ?

Comme mon doute persiste, je me suis dit interrogeons la commune.

Cela n'a échappé à personne, la rentrée rime avec sobriété énergétique.

Durant plusieurs années les lampadaires étaient éteints pendant la période estivale.

Vous serait-il possible de me confirmer ou pas si cette action est toujours d'actualité ?

Il aura fallu l'été 2022 pour entendre parler d'urgence climatique par nos politiciens, pour d'autres, cela est acquis depuis fort longtemps.

Par cette présente lettre, je pose le débat pour continuer d'améliorer la réduction énergétique de notre commune par des actions pérennes et efficaces.

Voilà un sujet qui aurait mérité une concertation de démocratie participative (sujet abordé lors de votre réunion avant élection).

Si le climat ne mérite pas de débat collectif en amont avec les populations alors toute action individuelle ne peut prendre sens ».

**M. VASSE** : Le développement durable, c'est notre ligne de conduite depuis le début de notre mandat. Nous pourrions tenir une réunion, à mi-mandat, soit vers février/mars 2023, à destination de la population faisant un point sur les projets et annoncer les futurs. En ce qui concerne l'éclairage public, les lampadaires n'ont effectivement pas été éteints cet été, comme

je le faisais les autres années, car nous n'avons plus cette compétence, faute d'habilitation. La communauté urbaine s'interroge d'ailleurs sur la gestion de l'éclairage public.

**M. DUMESNIL** : La CU risque-t-elle de s'interroger durant 1 an sur ce sujet avant de prendre une décision ?

**M. VASSE** : Des actions ont déjà été menées, comme le remplacement de lampadaires par des leds sur la commune. La CU gère les routes communales et pour les routes départementales, c'est nous.

**M. DUMESNIL** : Et pour les ronds-points ?

**M. VASSE** : Cela dépend où ils sont situés.

**M. DUMESNIL** : Avez-vous entendu parler d'une association créée par le maire de la ville de Neuilly-sur-Marne « Stop Racket Energie » face à l'augmentation des prix de l'énergie (gaz, électricité) ?

**M. VASSE** : Non. J'ai du mal à comprendre d'ailleurs comment une facture peut être multipliée par 4 ou par 10 ! M. PION va d'ailleurs représenter la commune à la prochaine réunion de la commission locale d'énergie. Quand nous avons renégocié nos contrats d'électricité, nous étions passés par le Syndicat départemental.

**M. LEMAIRE** : Certaines personnes ont pris des contrats « privés » car elles pensaient faire des économies. Mais comme les contrats sont indexés au contraire de ceux d'EDF !! D'ailleurs le prix sera réévalué l'année prochaine.

**M. VASSE** : Dans la commune, nous avons toujours fournis des efforts. Depuis plusieurs années, l'éclairage public est éteint à 22h30, nous récupérons les eaux de pluie, la salle « La Capucine » est en basse consommation... Maintenant nous espérons faire des économies avec le changement de chauffage des équipements. Mais, s'il faut 4 pompes à chaleur, avec le prix de l'électricité qui flambe, il faudra bien réfléchir. Il y a environ 6 ans, nous avons réfléchi sur une chaudière à granulés, mais il nous avait été dit de nous méfier car le prix des granulés de bois pourrait être indexé sur le prix du fioul. Et, cela s'avère exact.

**M. DUMESNIL** : Comment faire entendre nos voix ? Les politiques donnent des leçons mais ne montrent pas l'exemple. Je suis agacé par l'éclairage de ville et celui des ronds-points. Par exemple, dans mon métier au niveau agricole, je ne sais pas comment je vais faire sécher le maïs car il faut couper le gaz pour alimenter les lampadaires. Veut-on manger ou veut-on de la lumière la nuit dans les villes ? A Saint-Romain, des banques sont allumées toute la nuit.

**M. VASSE** : Des mesures se mettent en place ou évoluent. J'avais rendez-vous hier à la CU pour la partie boisement des communes. Celles-ci sont consultées car planter des fleurs annuelles, c'est une aberration écologique. Par exemple, à Manneville-la-Goupil, à 8h, il y a 2

agents qui arrosent les fleurs. De l'eau est consommée, ainsi que du carburant pour le tracteur sans compter la main d'œuvre pour des fleurs qui vont geler bientôt et qui ont peut-être été mises dans des serres chauffées. Nous serions mieux à faire des massifs d'herbacés. C'est un choix. Cependant, une aberration : on récupère l'eau mais elle ne peut pas être utilisée pour alimenter les toilettes de l'école car les enfants boivent aux robinets des WC ?? L'éclairage extérieur du bâtiment technique fonctionnera grâce à des détecteurs ainsi que dans la zone de vie. Mais, l'écologie a aussi un coût : trier les déchets coûtent cher, entretenir les panneaux photovoltaïques...

**M. LEMAIRE** : En réunion d'adjoints, nous avons eu une discussion concernant la facturation de la salle des fêtes lorsque celle-ci est louée l'hiver. Il y a des personnes qui sont respectueuses et maintiennent les portes fermées et d'autres non.

**M. VASSE** : Nous allons suivre l'évolution des coûts de chauffage. La salle polyvalente est louée l'hiver. Des piscines municipales sont bien fermées. Devons-nous continuer à la louer ? Ou appliquons-nous un surcoût ? Ou passons-nous à la consommation réelle ?

**M. RAGNEAU** : Pourquoi ne pas installer un compteur ?

**M. VASSE** : La décision sera à prendre ensemble. Nous devons réfléchir sur le principe de l'utilisateur/payeur.

**M. DUMESNIL** : Comment sont rédigés les contrats d'électricité ?

**M. VASSE** : Nos contrats avaient été traités par le Syndicat Départemental de l'Energie. Il y a un compteur à l'école, un autre à la mairie et un pour la salle « La Capucine »

**M. DUMESNIL** : Et pour les appartements loués par la commune ? C'est un compteur général ?

**M. VASSE** : Non, chaque locataire a un compteur individuel. Par contre, c'est au niveau du chauffage que ce n'est pas équitable. Les locataires paient au prorata de la dernière livraison de fioul.

**M. LEMAIRE** : L'étude énergétique de l'entreprise LECACHEUR préconisait d'installer des sous-compteurs.

**M. VASSE** : Je laisse maintenant la parole à M. LEMAIRE concernant les dates de nos manifestations de fin d'année.

**M. LEMAIRE** : Pour la commémoration du 11 novembre, le rendez-vous est fixé à 10h45 devant la mairie. Le cortège se dirigera vers le monument aux morts où une gerbe sera déposée. Ce même jour, à 11h30, remise des médailles du travail dans la salle polyvalente. Il y a 12

médailles pour 15 médailles car une personne en reçoit 3 d'un coup. Le 17 décembre se sera le goûter des aînés à 15h. Les vœux du maire ont été fixés au vendredi 6 janvier 2023.

**M. VASSE** : Avez-vous des questions diverses à poser ? M. DUMESNIL

**M. DUMESNIL** : Avez-vous des informations concernant le comité des fêtes ?

**M. VASSE** : Nous n'avons pas eu de nouvelle rencontre avec la présidente.

**M. RAGNEAU** : Elle était en vacances au mois de septembre.

**Mme LETESTU** : M. LEMAIRE doit la rencontrer samedi prochain.

**M. LEMAIRE** : Oui, nous nous voyons samedi prochain à 10h30 pour faire un point sur les documents administratifs et regarder comment le comité peut s'intégrer dans nos manifestations. Je reçois aussi une personne de Saint-Aubin-de-Routot pour une chorale.

**M. VASSE** : Avez-vous d'autres questions ? M. DUMESNIL

**M. DUMESNIL** : Au vu de ce qui se passe à Rouen avec la vignette « CRIT'AIR », serons-nous concernés sur le territoire de la CU ?

**M. VASSE** : Nous n'en n'avons pas encore parlé à la CU mais cette vignette deviendra obligatoire d'ici 2 ans pour toutes les agglos de plus de « x » nombre d'habitants.

**M. DUMESNIL** : Nous devrions peut-être quitter l'agglomération alors ! A ces personnes qui nous font la morale, il faudrait leur supprimer les camions et ne plus alimenter leurs supers marchés pour qu'elles se rendent compte que la nourriture vient bien de quelque part et qu'il faut bien la transporter !

**M. VASSE** : Toutes les communes de l'agglomération de Rouen ne sont pas d'accord.

**M. DUMESNIL** : Oui, certains maires se rebellent.

**Mme DELORY** : Il y a eu une conférence « proximité » qui traitait de ce sujet avec une étude des mouvements des véhicules sur le territoire de la CU. Le nombre de véhicules entrant dans le Havre était impressionnant.

**M. TROUVAY** : Sans compter les véhicules allant sur le port du Havre !

**M. DUMESNIL** : C'est toute notre activité économique qui se trouve le long de la Seine. Il y a 220 usines SEVESO.

**Mme LETESTU** : Il était même question de faire un nouveau port pour accueillir les paquebots.

**M. RAGNEAU** : Sur Rouen, les zones sont définies.

**M. DUMESNIL** : Dans Rouen, peut-être. Nous, nous avons un site à Saint-Jean-du-Cardonnay, près de Rouen. Certains salariés n'ont pas les moyens de changer de véhicule et pourtant ils résident dans Rouen.

**M. PION** : C'est comme le fait de pousser les gens à acheter des véhicules électriques alors que celle-ci va augmenter. Surtout que personne ne sait si EDF pourra alimenter, tout le monde en électricité cet hiver.

**M. TROUVAY** : Qu'est-ce qui est mieux dans un bilan carbone ? Avoir une voiture électrique neuve ou avoir une vieille voiture de 30 ans qui fonctionne encore ?

**M. DUMESNIL** : Surtout qu'il n'y a pas de professionnels en électronique pour assurer la maintenance.

**M. VASSE** : Je ne sais pas si ce sera la CU qui choisira les communes car il y a un seuil de population de fixé. Pour les villes de Caen et du Havre, ce sera vers 2024/2025.

**M. RECHER** : Si nous avons, au sein de la CU une voix sur ce sujet, je suis d'accord avec M. DUMESNIL pour que vous disiez « non » à moins que ce ne soit au niveau de l'Etat que cela se décide.

**M. VASSE** : Il y aura des débats au sein de la CU pour définir les zones. Je ne vois pas le boulevard Jules Durand, au Havre, interdit aux poids lourds. Mais, de toute façon, il y aura des obligations gouvernementales.

Avez-vous d'autres questions ? M. RAGNEAU

**M. RAGNEAU** : Je voulais juste faire une rapide présentation des mesures de vitesse des différents points mesurés avec le radar pédagogique. 4 points ont été relevés :

- route d'Etainhus, zone à 30km/h, du 6 au 12 juin

Vitesse maxi relevée en rentrant dans le village 76km/h pour 2034 véhicules

Vitesse maxi relevée en sortant du village 66km/h pour 2054 véhicules

30% roulent au-dessus des 30km/h

- route de Saint-Romain, quelques excès

- route de Virville, entre 70 à 80% roulent à la bonne vitesse malgré beaucoup de dépassements de vitesse

- route d'Angerville, les vitesses sont plus fortes en entrée de route.

Les données sont mises à votre disposition. Le radar pédagogique sera remis, route d'Etainhus, en entrant, au niveau du virage.

**M. DUMESNIL** : En parlant de vitesse, nous serons le dernier département à rester à 80km/h car notre ancien 1<sup>er</sup> ministre, maire du Havre, avait instauré cette loi.

**M. VASSE** : Avez-vous des questions à poser ? **M. RECHER**

**M. RECHER** : J'avais évoqué, avec vous il y a quelques mois, le projet de CMJ. Comme je n'ai pas eu de réponse, je voulais savoir où nous en étions ?

**M. VASSE** : Pour le moment, nulle part. J'attends que nous retrouvions la sérénité au sein du conseil municipal. Vous vouliez vous en charger, mais j'ai été déçu d'être convoqué à la gendarmerie, en pleine moisson du mois de juillet.

**M. RECHER** : Désolé.

**Mme LETESTU** : Pourquoi avez-vous été convoqué à la gendarmerie ?

**M. VASSE** : Suite au dépôt de plainte contre M. DUBOC. J'ai été convoqué en tant que témoin. J'ai perdu ½ journée de travail. Cela vous fait sourire, mais moi, cela ne me fait pas sourire du tout.

**M. RECHER** : Vous n'aviez qu'à agir avant.

**M. VASSE** : Sur le principe, je ne conçois pas que l'on puisse porter plainte contre un de ses collègues, surtout que nous nous sommes présentés ensemble sur la même liste.

**M. RECHER** : Et moi, je ne conçois pas être agressé par un de mes collègues non plus.

**M. VASSE** : Le temps que ce sera ainsi, il n'y aura pas de CMJ.

**M. RECHER** : Vous êtes en train de dire que parce que vous êtes « vénère »...

**M. VASSE** : Je ne suis pas « vénère », employez déjà le mot correct « énervé ». Donc, je ne suis pas énervé du tout, mais j'étais agacé, déçu... je n'ai même pas de mots pour le dire. J'ai perdu une journée de travail, en pleine moisson. Vous ne devez pas savoir ce que c'est. Vous avez beau habiter à la campagne, vous ne savez pas.

**M. RECHER** : Et donc ?

**M. RAGNEAU** : Pour moi, il y aurait de toute façon un problème d'exemplarité. On ne confie pas des jeunes à une telle personne.

**M. RECHER** : Vous parlez du mois de juillet, mais c'est au mois de janvier que je vous avais parlé de ce projet. Pourquoi ne pas avoir répondu à ce moment ?

**M. VASSE** : Il y a eu 2 ans de COVID et aussi, par rapport à votre attitude lors des conseils municipaux, est-ce que c'est bien de vous laisser mener ce projet ?

**Mme HAUCHECORNE** : Est-ce que les parents vont être d'accord pour vous confier des enfants, je ne le pense pas.

**M. DUMESNIL** : Cette décision de faire un CMJ ou pas peut être proposée au vote lors d'un conseil municipal.

**Mme HAUCHECORNE** : En effet, ce n'est pas vous qui décidez.

**M. RECHER** : C'était notre projet ce CMJ.

**Mme HAUCHECORNE** : Les encadrants doivent être des personnes responsables, posées, actives et qui s'investissent dans le conseil municipal. Vous devez montrer l'exemple aux enfants et là, vous ne montrez pas du tout l'exemple.

**M. RAGNEAU** : Oui, des personnes positives.

**M. RECHER** : En fait, vous ne me connaissez pas.

**M. DUMESNIL** : Ah oui avec ce que nous voyons !

**Mme HAUCHECORNE** : Nous vous demandons un coup de main pour mettre les tables ou pour tout autre chose, vous n'êtes jamais là. Distribuer la gazette, vous ne pouvez pas, vous avez toujours des excuses. Alors, vous laissez des enfants certainement pas !

**M. DUMESNIL** : Tenir un bureau de vote non plus.

**M. RECHER** : Je n'ai pas tenu de bureau de vote ?

**M. DUMESNIL** : Vous venez à l'improviste sans avoir anticipé votre présence sur le planning car vous ne maîtrisez pas votre emploi du temps. Vous êtes venu alors que nous avons mobilisé une personne. Excusez-moi, tout le monde était présent, vous ne serviez à rien. Nous avons donc mobilisé une personne pour rien.

**M. RECHER** : Sauf que je me suis proposé.

**Mme HAUCHECORNE** : Pour travailler avec des enfants, vous devez vous engager et montrer des valeurs. Nous ne pouvons pas avoir confiance en vous. Moi personnellement, je ne pourrais pas vous confier mes enfants.

**M. RECHER** : Moi, je comprends que vous dites « non » sur un projet sans le connaître.

**M. DUMESNIL** : Pour être concret, nous sommes pour le projet CMJ mais pas avec la personne.

**Mme HAUCHECORNE** : Voilà et tout le monde le pense !

**M. RAGNEAU** : Exactement.

**M. RECHER** : Merci, c'est bien de dire ce que vous pensez.

**Mme HAUCHECORNE** : Nous buvons un « pot » tous ensemble, vous n'êtes jamais là. Vous êtes juste là pour poser des questions. Parfois elles sont pertinentes mais nous ne vous écoutons plus, vous êtes...

**M. RECHER** : Je préfère poser des questions plutôt que d'être silencieux et de dire « oui » à tout. En fait, mon engagement c'est cela.

**Mme HAUCHECORNE** : Nous disons peut-être « oui » à tout mais vous ne savez pas ce que nous avons fait avant. Pour la comptabilité M57, cela fait plusieurs fois dans la semaine que nous avons entendu les explications car nous faisons partie du SIVOS, du CCAS. D'accord, nous restons silencieux mais c'est parce que nous avons déjà eu les précisions.

**M. RECHER** : D'accord sauf qu'au début du mandat, je voulais m'investir mais c'est vous qui n'avez pas accepté que je sois là.

**Mme HAUCHECORNE** : Ce n'est pas que nous ne vous avons pas accepté, il y avait le COVID !

**M. TROUVAY** : On croirait « Caliméro ».

**M. RECHER** : Le respect va dans les 2 sens.

**M. RAGNEAU** : Le respect, cela se mérite. Quand vous le mériterez, vous l'aurez. Pour le moment, vous ne le méritez pas du tout.

**M. RECHER** : A quel moment je n'ai pas mérité votre respect ?

**M. RAGNEAU** : Par votre comportement. Par exemple, tout à l'heure à poser des questions en disant que votre intervention n'était pas dans le procès-verbal alors que vous ne l'avez même pas lu. C'est quand même un peu gros ! Tout comme ne pas distribuer la gazette, c'est honteux.

**Mme HAUCHECORNE** : Moi si j'étais absente pendant 15 jours et que je ne pouvais pas distribuer la gazette, je me débrouillerai avec mes enfants, mes voisins...ou nous nous entraiderions.

**M. RECHER** : Nous nous entraiderions ?

**Mme HAUCHECORNE** : Oui, nous nous entraïdons. Vous vous dites toujours : - « je ne peux pas »-.

**M. RECHER** : Désolé mais je n'ai pas que cela à faire.

**M. RAGNEAU** : Vous n'avez qu'à démissionner du conseil si vous n'apportez rien depuis le début du mandat !

**M. VASSE** : Je propose d'arrêter là les débats. En ce qui concerne le CMJ, nous le proposerons au vote lors d'un prochain conseil municipal et après discussion en commission.

Avez-vous d'autres questions ? **Non**

**La séance est levée à 21h30**